

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 mai 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTERNE

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande la permission de déposer une copie authentique des procès-verbaux de la réunion des commissaires à la régie interne, tenue le 28 avril 1966, concernant les révisions de traitements, les reclassifications d'emplois et autres modifications portant sur un certain nombre d'emplois de l'effectif de la Chambre des communes.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. P. Cameron (High-Park) propose l'adoption du 2^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le jeudi 19 mai 1966.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Sur division.

[Traduction]

(La motion est adoptée sur division.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'ACHAT D'UN AVION FRANÇAIS

Question n° 395—**M. Brewin:**

1. L'Aviation royale du Canada s'est-elle engagée à acheter des avions fabriqués par Dussault et désignés sous le nom de Mystère ou de Fanjet Falcon ou est-elle à négocier ou envisage-t-elle de tels achats?

2. Quel est le prix ou le prix prévu de chaque avion?

3. Combien en a-t-elle acheté, ou a-t-elle l'intention d'en acheter?

4. A quelle fins se propose-t-on d'utiliser ces avions?

5. Ces fins comprennent-elles le transport des ministres du cabinet ou d'autres personnages distingués?

6. Le gouvernement a-t-il songé à acheter d'autres avions à cette fin, y compris, a) le D.H. 125 ou le H.S. 125, ou b) le Learjet?

7. Quels sont les avantages et les inconvénients respectifs, des points de vue de la vitesse, du logement, de l'économie de fonctionnement ou autre, des trois avions suivants, a) le Mystère, b) le D.H. 125, c) le Learjet?

8. Le gouvernement a-t-il songé à la possibilité que les besoins auxquels doit répondre l'avion Fanjet Falcon pourraient être, en tout ou en partie, satisfaits de façon convenable au moyen du D.H. 125 ou du Learjet, dont le prix est moins élevé et dont le fonctionnement coûte moins cher, ce qui épargnerait beaucoup d'argent au contribuable?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. Environ \$1,353,000.

3. Sept.

4 et 5. Les Forces canadiennes ont besoin, à des fins militaires, d'un avion capable d'assurer un transport plus rapide et plus économique, pour remplacer les appareils Cosmopolitan et Dakota que l'on retire actuellement du service. Ces avions ne sont pas destinés à l'usage des ministres ou d'autres personnages distingués.

6. Oui.

7 et 8. Les performances générales des avions étudiés sont à peu près les mêmes. Toutefois, les frais de fonctionnement et d'entretien moins élevés du Falcon ainsi que les économies en main-d'œuvre, surtout en personnel navigant, constituent un avantage, et les possibilités du Falcon répondent de plus près aux besoins des Forces canadiennes.

LE MODE DE NOMINATION DES JUGES

Question n° 556—**M. Faulkner:**

1. Le gouvernement a-t-il songé à instituer une commission, composée d'hommes de loi et d'autres personnes, qui serait chargée de formuler des recommandations au ministre de la Justice relativement à la nomination des juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, qu'a-t-il décidé à ce sujet?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): 1. Oui.

2. Le gouvernement a pris la décision de ne pas modifier pour le moment les modes ou les procédures de nomination des juges.